

Soyez informé(e).

Comprenez vos droits.

Choisissez en toute confiance.

*Votre guide pour explorer les maisons
de retraite agréées en Ontario*



Que vous planifiez pour l'avenir ou que vous preniez une décision dès aujourd'hui, ce guide vous aidera, vous et vos proches, à vous sentir informés et soutenus dans votre démarche de recherche de maisons de retraite agréées en Ontario.



Qui nous sommes

L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) est un organisme indépendant, autofinancé et sans but lucratif, créé en vertu de la **Loi de 2010 sur les maisons de retraite** pour protéger la sécurité, les droits et le bien-être des résidents des maisons de retraite agréées de l'Ontario.

Ce que nous faisons

- » Délivrer des permis aux maisons de retraite et tenir une base de données publique en ligne.
- » Fournir des informations et des conseils fiables sur la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et les règles auxquelles doivent se conformer ces maisons.
- » Inspecter les maisons de retraite et intervenir lorsque les règles ne sont pas respectées.
- » Répondre aux préoccupations, aux plaintes et aux signalements de préjudices subis par les résidents, ou de risques de préjudice, en aidant les maisons et leurs résidents à trouver des solutions.

Contactez-nous

Avez-vous besoin d'aide ou de réponses à vos questions? Un simple appel ou clic suffit :

- » **Téléphone** : 1 855 275-7472
 - » **Courriel** : info@rhra.ca
 - » **Site Web** : rhra.ca/fr
-

Un soutien à votre façon

Si vous avez un handicap, nous collaborerons avec vous pour rendre nos services faciles d'accès et simples à utiliser. Nous respectons les lois ontariennes sur l'accessibilité et nous nous engageons à éliminer les obstacles.

Si le français est votre langue de prédilection, vous avez le droit de l'utiliser pour communiquer avec nous. Nous pouvons également avoir des documents dans d'autres langues; il suffit de nous le demander.

Comprendre vos droits

Vivre dans une maison de retraite agréée signifie bénéficier d'un lieu sûr et bienveillant, où vos droits en tant que locataire et résident(e) sont protégés.

Vos droits en tant que locataire

Lorsque vous louez un logement dans une maison de retraite agréée, vous êtes d'abord considéré(e) comme locataire, conformément à la **Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation** de l'Ontario. Cette loi établit les règles qui régissent la relation entre la maison (à titre de locateur) et vous (à titre de locataire). Toute maison de retraite doit vous fournir un contrat de location écrit.

La *Loi sur la location à usage d'habitation* protège vos droits en ce qui concerne :

- » la fréquence des hausses de loyer;
- » les conditions de location et les baux, y compris les services de soins;
- » les normes de sécurité et d'entretien dans la maison de retraite.

Pour en savoir plus, communiquez avec la Commission de la location immobilière au 1 888 332-3234 ou consultez son site Web tribunalsontario.ca/cli.

La *Loi sur la location à usage d'habitation* définit vos droits à titre de **locataire**, tandis que la *Loi sur les maisons de retraite* établit les règles relatives à vos soins et à votre sécurité en tant que **résident(e)**.

Vos droits en tant que résident(e)

Lorsque vous vivez dans une maison de retraite agréée, vous êtes également protégé par la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* de l'Ontario, qui comprend la **Déclaration des droits des résidents**. Ces droits visent à assurer votre sécurité, à vous tenir informé(e) et à vous faire participer aux décisions concernant vos soins et votre vie quotidienne.

Vous avez le droit de :

- » vivre dans une maison de retraite sécuritaire et propre;
- » participer aux décisions concernant vos soins;
- » recourir aux prestataires de soins de votre choix;
- » connaître les services de soins offerts et leur coût;
- » recevoir un avis écrit de toute augmentation des coûts.

Ces droits doivent être clairement affichés dans chaque maison. Le personnel est formé pour les comprendre et les respecter. Pour consulter l'intégralité de la *Déclaration des droits des résidents*, visitez le site Web rhra.ca/fr.

Maisons de retraite par rapport aux foyers de soins de longue durée

Les maisons de retraite agréées et les foyers de soins de longue durée représentent deux types d'établissements distincts. Ils ont des objectifs différents et sont soumis à des règles différentes. Les foyers de soins de longue durée reçoivent un financement gouvernemental et font partie du système de santé de l'Ontario. Les maisons de retraite, quant à elles, ne sont pas financées par le gouvernement et sont principalement privées, bien que certaines soient gérées par des organismes sans but lucratif.



En comprenant ces différences et en considérant votre santé, vos besoins en soins et votre budget, vous et votre famille pourrez mieux planifier le présent et l'avenir.

Communiquez avec nous pour en savoir plus et découvrir comment nous pouvons vous aider.

COMPARAISON RAPIDE		
Question	Maisons de retraite	Foyers de soins de longue durée
Qui choisit le lieu de résidence des résidents?	Les résidents et leur famille choisissent la meilleure option pour eux.	Les résidents et leur famille indiquent leurs cinq choix principaux. Les services régionaux de santé aident à placer les résidents selon la disponibilité sur les listes d'attente et l'évaluation de leur état de santé et de leurs besoins en matière de soins.
Qui peut y vivre?	Tout adulte (principalement 65 ans et plus) souhaitant vivre dans une communauté de retraite offrant du soutien, avec la possibilité d'accéder à des services de soins selon les besoins.	Les adultes de 18 ans et plus nécessitant des soins infirmiers et personnels 24 heures sur 24, ainsi qu'un accompagnement pour la plupart ou la totalité des activités de la vie quotidienne.

COMPARAISON RAPIDE

Question	Maisons de retraite	Foyers de soins de longue durée
Quels services de soins sont disponibles?	Les maisons de retraite offrent jusqu'à 13 types de services, notamment une aide pour les repas, la toilette et la prise de médicaments.	Une gamme de services offrant une assistance 24 h/24 et 7 j/7 pour les soins personnels, les soins infirmiers, les repas et les loisirs.
Qui paie pour les services de soins?	Les résidents peuvent choisir de recevoir les services de soins directement de la maison ou de prestataires externes, y compris des options financées par le gouvernement ou payantes.	Les soins sont couverts par le financement public.
Qui paie l'hébergement?	Les résidents paient.	Les résidents paient, mais des subventions peuvent être disponibles.
Qui tient les exploitants de maisons de retraite responsables de la sécurité des résidents?	Réglementé par l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR)	Réglementé par le ministère des Soins de longue durée

Trouver une maison de retraite

Choisir une maison de retraite est une décision importante, que ce soit pour vous ou pour un proche. Un peu de planification peut grandement vous aider à vous sentir en confiance et soutenu(e). Nous sommes là pour rendre le processus plus facile à comprendre et à naviguer.

Voici quelques conseils pour orienter votre recherche :

Conseil n° 1

Planifiez pour trouver la maison qui vous convient.

Réfléchissez à vos besoins actuels ainsi qu'à ceux que vous pourriez avoir à l'avenir.

- » **Budget** : Déterminez ce que vous pouvez vous permettre et quelles options financières pourraient être disponibles si vos besoins de soins évoluent.
- » **Soins** : Dressez une liste des services de soins qui sont importants pour vous, comme l'aide pour les repas, la toilette ou la prise de médicaments.
- » **Emplacement** : Réfléchissez à l'endroit où vous aimeriez vivre : près de votre famille et de vos amis, dans une petite ou une grande maison, ou dans une communauté précise.

Consultez la base de données en ligne des maisons de retraite de l'ORMR.

Notre base de données en ligne gratuite et facile à utiliser vous aide à prendre des décisions éclairées. Elle fournit des informations précises sur toutes les maisons de retraite agréées en Ontario.

Vous pouvez :

- » chercher par nom de résidence, adresse ou code postal;
- » filtrer par statut de permis, taille et services de soins offerts;
- » consulter les rapports d'inspection et l'historique de conformité;
- » vérifier s'il y a eu des problèmes ou des mesures d'application de la loi.

Visitez le site Web rhra.ca/fr pour commencer votre recherche.

Comparez et évaluez les maisons.

Une fois que vous avez trouvé quelques options dans la base de données, comparez-les côte à côte.

Posez-vous les questions suivantes :

- » Sont-elles agréées et quel est leur historique en matière de conformité?
- » Offrent-elles les services de soins dont j'ai besoin maintenant et ceux dont je pourrais avoir besoin à l'avenir?
- » Quelle taille de maison me convient le mieux?
- » Y a-t-il des problèmes majeurs? Si oui, ont-ils été résolus d'une manière qui vous rassure?
- » Que révèlent les rapports d'inspection et les dispositifs de sécurité (comme les gicleurs) sur la maison?



Visitez les maisons et posez des questions.

Visiter une maison en personne vous aide à mieux connaître l'endroit et les personnes qui y vivent.

Apportez une liste de questions, notamment :

- » Quand a eu lieu la dernière inspection et quels en étaient les résultats?
- » Quels soins sont compris et quels services coûtent un supplément?
- » À quoi ressemblent les chambres et les repas?
- » Comment la maison gère-t-elle les urgences médicales et les changements dans l'état de santé des résidents?
- » Existe-t-il un plan en cas de panne de courant ou d'autres urgences dans le bâtiment?
- » Comment assurez-vous l'entretien des systèmes tels que le chauffage et les ascenseurs afin de prévenir les pannes? À quelle fréquence surviennent-elles? En cas de panne, comment soutenez-vous les résidents qui utilisent des déambulateurs ou des fauteuils roulants?
- » La climatisation est-elle disponible dans toutes les chambres?

- » Quels sont les frais mensuels et à quelle fréquence augmentent-ils?
- » Les résidents sont-ils surtout des personnes autonomes, des personnes nécessitant de l'assistance ou un peu des deux?
- » Comment les plaintes sont-elles traitées?
- » Quelles activités et quels événements sont offerts?
- » De quelle manière la maison appuie-t-elle la diversité culturelle, linguistique et spirituelle?

Visitez le site Web rhra.ca/fr pour plus de conseils sur la recherche d'une maison de retraite.

Une planification soignée, des recherches approfondies et des visites sur place vous aideront à choisir en toute confiance une maison sécuritaire, bienveillante et adaptée à vos besoins ou à ceux de votre proche.

